



Royaume Uni : le cadre britannique de suivi et d'évaluation de l'adaptation

Contexte

► Contexte politique

La loi sur le changement climatique au Royaume-Uni (**UK Climate Change Act – 2008**) a établi un cadre juridiquement contraignant sur les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Parmi d'autres exigences, celle-ci requiert que le gouvernement conduise une **évaluation des risques dus au changement climatique** (Climate Change Risk Assessment – **CCRA**) à l'échelle nationale, tous les cinq ans. Cette évaluation doit fournir une base de référence pour préparer la surveillance du changement climatique au Royaume-Uni. La première CCRA publiée en 2012, a présenté une analyse détaillée de 100 risques majeurs induits par les changements climatiques futurs, à travers 11 secteurs clés, et ce en fonction de leur probabilité, de l'ampleur de leurs conséquences potentielles, et de l'urgence à y remédier. La loi exigeait par ailleurs que le gouvernement soumette au Parlement un **Programme national d'adaptation (PNA)** fixant les objectifs, les politiques publiques et des propositions pour l'adaptation, visant à répondre aux risques identifiés par la CCRA. Le premier rapport du PNA a été publié en 2013 et comprend une liste de 31 objectifs déclinés en sous-objectifs et actions associées, à travers sept thèmes politiques. Ce rapport a affirmé la nécessité de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation qui « déterminera si les actions et les politiques contenues dans le programme font vraiment une différence sur notre vulnérabilité à court terme ».

► Objectifs du dispositif de S&E

Le cadre de suivi vise à surveiller et à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PNA. En particulier, il permet d'évaluer :

- si les objectifs du PNA contribuent à faire face aux risques identifiés par la CCRA,

- le rapport entre l'envergure de chaque action du PNA et sa contribution à l'atteinte des objectifs,
- si la mise en œuvre des actions inscrites dans le PNA, ainsi que de toute autre action d'adaptation, contribue à court terme à réduire la vulnérabilité du pays au changement climatique.

► Niveau d'application et d'agrégation

Le dispositif de S&E a été conçu pour fonctionner à l'échelle nationale. Généralement il n'y a pas de suivi au niveau local, mais lorsque cela est possible, les indicateurs de niveau national et leurs données sous-jacentes sont spatialement ventilées à une échelle locale ou régionale, afin d'identifier des tendances en matière de vulnérabilité qui sont plus pertinentes à ces niveaux. Le dispositif de S&E s'applique à chacun des 31 objectifs à travers les sept thèmes du PNA.

► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Lancé en 2010, le dispositif est encore à l'heure actuelle en cours de développement et devrait être achevé en 2015. La loi sur le changement climatique exige que l'évaluation du PNA soit conduite tous les deux ans. Le PNA ayant été publié en 2013, la première évaluation statutaire conduite, avec comme support le dispositif de S&E, aura lieu en été 2015, suivie d'une seconde évaluation en 2017. La seconde CCRA prévoit de rendre ses conclusions fin 2017, et celles-ci serviront à l'élaboration du second Plan national d'adaptation en 2018.

Méthode

► Cadre institutionnel

Le **ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra)** coordonne la politique du gouvernement britannique



Lord Krebs ; présidente du sous-comité sur l'adaptation

en matière d'adaptation. La **Commission sur le changement climatique** (CCC) est un organisme statutaire indépendant, qui rend compte au Parlement des progrès accomplis dans la préparation du pays au changement climatique.

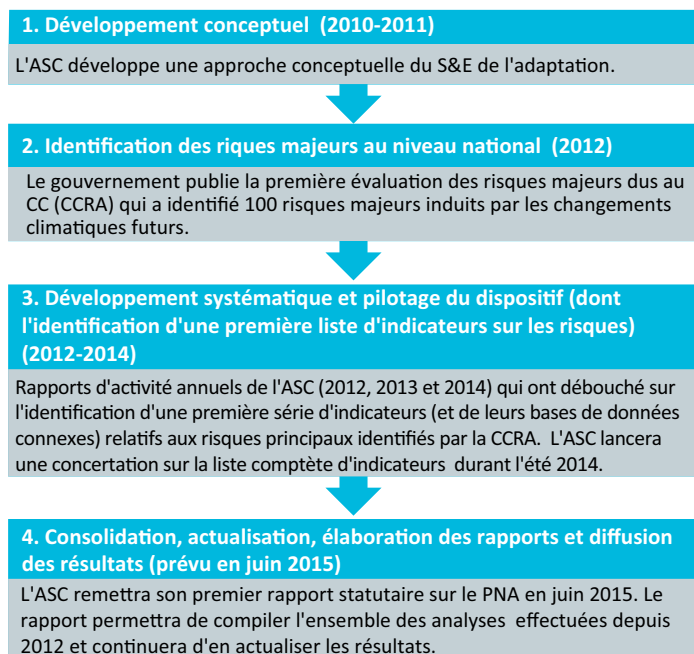
Le **sous-comité sur l'adaptation (ASC)** de la CCC apporte une expertise indépendante au gouvernement dans la préparation de la CCRA et remplit l'obligation légale de rendre compte au Parlement de son diagnostic sur l'évaluation des progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre du PNA. En tant que tel, l'ASC est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du dispositif de S&E pour le PNA.

L'**Agence de l'environnement (EA)** est un organisme public non-ministériel chargé d'appuyer et de conseiller les parties prenantes sur l'adaptation à travers son service climatique. L'Agence de l'environnement a donc pour rôle de fournir des données et des conseils techniques afin d'appuyer le sous-comité d'adaptation dans l'évaluation de la progression.

► Processus de développement

Le développement du dispositif a été lancé en 2010 et devrait être achevé en 2015 (processus étalé sur 5 ans). Les principales étapes en sont les suivantes :

Figure 1 Principales étapes du processus de création du dispositif de S&E au Royaume Uni.



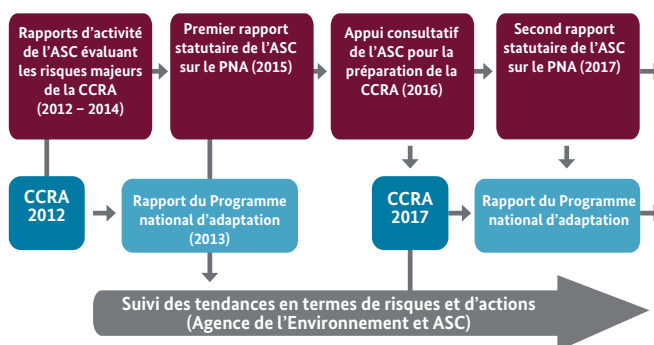
Le développement du cadre de S&E fait partie d'un processus d'apprentissage continu, soutenu par un ensemble d'études techniques revues par les pairs et de rapports de progression, afin de développer et d'utiliser les indicateurs pour évaluer la façon dont le pays se prépare aux risques et aux opportunités engendrés par le changement climatique. Afin de conduire les évaluations annuelles, l'ASC a coopéré avec de nombreux acteurs (c'est à dire des universités,

des équipes chargées des politiques au sein du gouvernement, des experts d'organismes publics, des organisations non gouvernementales, des représentants du secteur privé et des collectivités locales), afin d'obtenir des avis d'experts sur le développement d'indicateurs et un appui pour se procurer les données.

► Processus d'exécution

L'état de préparation du pays au changement climatique sera surveillé et évalué à travers un processus cyclique itératif. La planification et l'élaboration des rapports de chaque étape se construiront sur les enseignements du cycle précédent (cf. le cycle de la politique d'adaptation dans la figure ci-dessous).

Figure 2 Cycle de suivi et évaluation de la CCRA (Évaluation des risques dus au changement climatique) et Programme national d'adaptation (PNA) au Royaume Uni



Source : ASC (2013) : *Managing the land in a changing climate. (Gérer les territoires dans un climat en évolution).*

Contenu

► Approche

L'approche adoptée consiste à conduire des **évaluations régulières et détaillées de vulnérabilité** afin de pouvoir rendre compte des tendances passées et actuelles de l'exposition et de la vulnérabilité du pays aux changements climatiques, de l'adoption de mesures d'adaptation et des impacts des changements climatiques observés. Cela permet d'établir la capacité d'absorption supplémentaire des mesures d'adaptation et l'efficacité des politiques (cf. composantes clés du dispositif dans le tableau ci-dessous).

► Indicateurs

Le PNA couvre sept domaines politiques assortis de 31 objectifs qui sont déclinés en 374 actions. Une autorité institutionnelle est clairement désignée pour la mise en œuvre de chaque action. Il s'agit principalement d'agences ministérielles, mais aussi d'ONG, d'instituts de recherche et d'acteurs du secteur privé. Le sous-comité d'adaptation est en train d'élaborer des indicateurs pour évaluer la progression vers les objectifs et, si possible, vers la mise en œuvre des actions individuelles. L'évaluation du PNA tous les deux ans aura recours à ces indicateurs, qui seront régulièrement mis à jour et affinés.

Tableau 1 Principaux éléments du dispositif de S&E pour chacun des sept thèmes politiques du PNA

	Éléments clés	Objectifs	Approche adoptée et outils
Suivi	1. Suivre les tendances actuelles et passées au niveau des facteurs de risques et des impacts observés du changement climatique (en cours depuis 2012)	Évaluer les conséquences possibles des tendances au niveau de l'exposition et de la vulnérabilité aux risques climatiques et identifier les facteurs susceptibles d'influer sur ces tendances.	<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluations de la vulnérabilité combinant l'utilisation d'indicateurs et d'experts pour interpréter les tendances repérées par les indicateurs
	2. Identifier l'adoption d'actions susceptibles de faire face aux risques climatiques	Évaluer le niveau de mise en œuvre des actions listées dans le PNA et l'adoption d'autres actions d'adaptation qui ne font pas partie du PNA.	<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluations de la vulnérabilité ● Actualisation des institutions en charge de la mise en œuvre des actions du PNA ● Identification d'autres actions d'adaptation qui ne font pas partie du PNA
Evaluation	3. Évaluer les conséquences des scénarios climatiques futurs sur l'état de préparation	Faire des projections sur l'évolution des indicateurs selon les différents scénarios tendanciels pour évaluer les conséquences en termes de préparation.	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des tendances et des scénarios ● Avis d'experts et interprétation des conséquences des différents scénarios sur l'état de préparation
	4. Évaluer les progrès en fonction des stratégies d'adaptation	Identifier de façon technique et réaliste le potentiel d'adoption « sans regret » de mesures supplémentaires et évaluer les progrès en fonction des stratégies d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse économique/coûts-bénéfices des actions d'adaptation afin d'identifier des opportunités
	5. Évaluer la capacité des stratégies à faciliter l'adoption d'actions d'adaptation et de décisions politiques prenant en compte le long terme	Identifier les barrières politiques potentielles à l'adaptation et les moyens de renforcer l'engagement politique en faveur de l'adaptation climatique.	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue et analyse des politiques en fonction des résultats tirés des éléments ci-dessus (points 1 to 4) appuyé par des experts politiques

Figure 3 Exemple d'indicateurs utilisés par l'ASC pour évaluer les tendances d'évolution des risques et les actions relatives aux écosystèmes forestiers

Type d'indicateur	Nom de l'indicateur (source temporelle)	Tendance	Conséquences de cette tendance
Forestal (Capítulo 2)			
Risque (exposition et vulnérabilité)	Pourcentage de bois d'œuvre (chêne/hêtre/pin/épicéa) planté dans les zones susceptibles d'être climatiquement adaptées en 2050 Inventaire forestier national (1970 – 2010)	↑	Chênes, pins, et épicéas sont progressivement plantés dans des secteurs plus appropriés depuis 1970. La compatibilité entre le hêtre et son milieu naturel a diminué entre 2000 et 2010, mais ceci n'a affecté que 0,1 km ² de forêt (section 2.5).
Action	Diversité des essences distribuées pour la plantation par la Commission forestière Commission forestière (2005–2006 et 2012–2013)	↑	Le nombre d'espèces de conifères livrées à la Commission forestière est passé de 11 en 2005–2006 à 17 en 2012–2013 (Section 2.5).
Impact	Superficie totale de forêt touchée par des incendies Statistiques sur les feux de forêt de la Commission forestière (2008 – 2013)	→	Seul un très faible pourcentage de la superficie forestière (10 km ² ou moins, moins de 0,001% de la superficie totale) a été touché par les incendies chaque année (section 2.5).

Notes : le sens de la flèche représente la tendance de cet indicateur (en augmentation, en diminution, ou pas d'évolution significative). La couleur de la cellule symbolise les conséquences de l'évolution en termes de risque (rouge = le risque s'accroît; vert = le risque diminue; jaune = pas d'évolution significative du risque). Le texte consiste en l'interprétation de la tendance par l'ASC.

Source : ASC (2013) : *Managing the land in a changing climate. (Gérer le territoire dans un climat en évolution).*

Trois catégories d'indicateurs ont été mises au point pour chaque objectif du PNA :

1. **Indicateurs d'exposition et de vulnérabilité**, pour suivre les tendances au niveau des risques.
2. **Indicateurs de progression des actions adaptatives**, pour suivre l'adoption des actions qui contribuent à réduire la vulnérabilité.
3. **Indicateurs d'impact climatique**, pour suivre les impacts lorsque cela est possible (ceci requiert une échelle temporelle longue, pour distinguer les tendances et les impacts provoqués par le changement climatique).

Pour chaque indicateur, les sources de données et les séries chronologiques de mesures associées, ainsi que l'orientation et les impli-

cations de la tendance constatée sont identifiées (voir les exemples dans la figure 3).

► Données et informations nécessaires

Le système s'appuie principalement sur des sources de données existantes qui sont déjà collectées et diffusées par le gouvernement ou ses agences exécutives. Par exemple, les données sur les risques d'inondation et les ressources en eau sont fournies par l'Agence de l'environnement. Les données utilisées sont principalement restituées au niveau national, bien que lorsque cela est possible, les indicateurs sont mesurés en utilisant des données disponibles localement dans les séries chronologiques également disponibles (les informations sont collectées par les autorités locales pour montrer des tendances aux niveaux local, régional et national). Dans certains cas, l'ASC a combiné des bases de données existantes pour élaborer des indicateurs.

► Résultats et diffusion des informations

Les principaux documents produits sont les suivants :

- **Les rapports d'activité annuels de l'ASC (2012 – 2014)** fournissent une mise à jour sur le développement et l'exécution du dispositif de S&E et résument les résultats des études de vulnérabilité menées dans les domaines thématiques clés.
- **Les rapports statutaires de l'ASC sur le PNA (tous les deux ans)** évaluent dans quelle mesure le pays est en train de devenir plus ou moins vulnérable au changement climatique. La remise du premier rapport statutaire sur les progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre du PNA est prévue pour juin 2015. Le rapport réunira tous les résultats qui ont été identifiés depuis 2012 et portera sur les sept domaines thématiques du PNA.



Julia Olivier,
julia.olivier@giz.de

De gauche à droite :
 Prof. Martin Parry, Prof. Jim Hall,
 Prof. Sam Fankhauser, Dame Anne
 Johnson, Sir Graham Wynne ;
 membres du sous-comité sur
 l'adaptation

- **Le rapport de synthèse de l'ASC** : cette synthèse qui sera produite en 2016 apportera de nouveaux éléments ayant force de preuve ainsi que des résultats stratégiques sur l'évaluation du niveau de préparation du pays. Ceux-ci seront utilisés dans l'élaboration de la prochaine évaluation (CCRA) qui doit être remise en 2017.

► Ressources nécessaires

L'ASC se compose d'une équipe de six personnes (qui forment le Secrétariat) pour appuyer les six membres de la CCC depuis 2010. Ces derniers sont principalement des universitaires nommés par les ministres avec une contribution à temps partiel (deux jours par mois). Le Secrétariat se compose d'économistes et d'analystes. Les coûts de fonctionnement de l'ASC sont évalués à 650 K€ par an. En outre, l'ASC aura dépensé environ 500 K€ entre 2011 et 2014 pour la recherche sur le développement des indicateurs, et pour mener les analyses relatives à l'élaboration des rapports d'activité annuels.

Enseignements à ce jour

L'approche britannique du S&E de l'adaptation au climat repose sur un cadre de gestion des risques climatiques mettant l'accent sur la surveillance de l'exposition, de la vulnérabilité et des impacts. Les liens entre atténuation et adaptation sont également explorés chaque fois que possible (par ex. les conséquences du changement climatique sur l'approvisionnement en énergie, la demande en énergie ou l'utilisation des terres).

Un élément essentiel de ce cadre consiste à conduire des diagnostics de vulnérabilité réguliers et approfondis sur des thèmes prioritaires identifiés afin de comprendre les tendances se manifestant dans l'évolution de la vulnérabilité du pays au changement climatique. Il s'agit d'une approche sophistiquée, rigoureuse et scientifique, allant au-delà de l'utilisation des indicateurs pour évaluer la vulnérabilité.

En effet, le dispositif combine des outils qualitatifs et quantitatifs, y compris l'intervention d'experts pour interpréter des indicateurs et pour apporter une analyse économique et politique.

Le système encourage l'apprentissage en étudiant les facteurs de vulnérabilité (en se demandant pourquoi la vulnérabilité peut être en train de changer) et en intégrant le retour d'expérience dans la planification politique cyclique.

Cette approche nécessite d'importantes ressources ainsi qu'un soutien politique fort. Le développement et la mise en œuvre du dispositif sont menés par un organisme indépendant ce qui permet une séparation claire entre la recherche et la politique. Les responsables politiques et l'exécutif sont impliqués à différentes étapes du processus de suivi et d'évaluation à travers des consultations, des ateliers et des réunions.

Pour plus d'informations

► Personne référente

David Thompson, Analyste principal
 Commission sur le changement climatique
david.thompson@theccc.gsi.gov.uk
 T +44 (0)7 591 6249

► Références bibliographiques

Site du sous-comité sur l'adaptation :
www.theccc.org.uk/about/structure-and-governance/asc-members

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : AdaptationCommunity.net.

Publié par Deutsche Gesellschaft für
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »
 (M&E adapt)
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
 65760 Eschborn, Allemagne
 T +49 61 96 79-0
 F +49 61 96 79-11 15
www.giz.de

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales
 des deux sièges
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de